

Affaire : **PSA DOUVRIN - FRANCAISE DE MECANIQUE
ZONE INDUSTRIELLE ARTOIS-FLANDRES**

Objet : **PROJET GIGAFACORY - ACC**

PC 4 - NOTICE DE PRESENTATION

1. OBJET

Le Groupe PSA, implanté sur le site de la Française de Mécanique de Douvrin, s'associe au groupe Total sous la forme de la co-entreprise ACC (Automotive Cell Company) en vue de la fabrication de batteries pour l'industrie automobile, intégrant à terme de nouvelles technologies de cellules lithium-ion de haute performance.

Le site ayant fait l'objet d'un permis de démolir et d'une déclaration préalable en amont, il s'agit dans cette opération portant sur la Tranche 1 (qui en comportera 4 au total) de construire :

- des bâtiments process neufs pour une surface d'emprise au sol totale d'environ 62000 m², incluant le réaménagement des 17000 m² du bâtiment 7, conservé partiellement.
 - des bâtiments annexes Utilités Ouest, et les auvents Est et Ouest attenants aux bâtiments process pour déchargement et chargement des quais logistiques
 - les locaux techniques : sous station électrique, les locaux électriques attenants aux bâtiments process, local sprinklage, local gaz,
- de créer :
- l'accès Nord-ouest notamment pour les accès poids lourds, et l'accès sud uniquement pour les véhicules, par le réaménagement d'accès existants
 - les voiries nécessaires au fonctionnement du futur site d'exploitation, voiries Poids Lourds
 - les parkings du personnel.

Le détail de l'activité et des lignes de production est présenté dans le dossier administratif et technique de la demande d'autorisation environnementale et à l'évaluation environnementale systématique déposée en parallèle de ce dossier.

2. DESCRIPTION DU SITE

L'ensemble de la propriété actuelle est situé dans l'enceinte de l'usine de moteurs de la Française de Mécanique, à cheval sur les communes de Douvrin et de Billy-Berclau, au sein du parc industriel Artois Flandres, dans le département du Pas-de-Calais.

On y accède par l'Avenue de Paris en partie Ouest du site, sur Douvrin, et 2 accès secondaires existent sur Billy-Berclau, par la rue d'Athènes et par le boulevard de l'Est, desservant notamment un ancien parking du personnel.

Les références cadastrales des parcelles concernées sont :

000 AH 365 - 12 322 m² Adresse BD SUD 62138 DOUVRIN

000 AD 538 - 25 125 m² Adresse BD SUD 62138 DOUVRIN

000 AD 690 - 476 057 m² Adresse 602 BD SUD 62138 DOUVRIN

000 AS 400 - 232 m² Adresse 1B ZONE INDUSTRIELLE 62138 BILLY-BERCLAU

000 AS 402 - 519 723 m² Adresse 1B ZONE INDUSTRIELLE 62138 BILLY-BERCLAU

Affaire : **PSA DOUVRIN - FRANCAISE DE MECANIQUE
ZONE INDUSTRIELLE ARTOIS-FLANDRES**

Objet : **PROJET GIGAFACORY - ACC**

L'ensemble du site est délimité au Nord et à l'Est par les boulevards du même nom (boulevard du Nord et boulevard de l'Est), à l'ouest par l'Avenue de Paris et est voisin au sud d'activités industrielles dont la société Bils Deroo pour la plus importante.

Le paysage environnant proche est essentiellement constitué de bâtiments industriels et d'équipements industriels.

Le terrain présente peu ou pas de déclivité, sur la partie concernée par l'implantation de la future construction.

3. CONTRAINTES D'URBANISME

Le terrain du site du projet est situé en zone UEpiaf du PLUi de l'Artois.

Bien qu'une protection patrimoniale existe au sud du site, le projet n'est pas concerné par le périmètre de protection de 500m autour du Chevalement et bâtiment d'extraction de fosse n°5 et n°10 rue de la Fosse 5, à Billy-Berclau.

4. DIAGNOSTIC

La volonté du projet est de donner à cet ensemble une lecture simple, une disposition ordonnée, et de l'intégrer au mieux dans son environnement proche et lointain, du fait de son emprise conséquente.

Les besoins techniques impliquent une organisation ramassée répondant à la fois aux contraintes d'accès du terrain et aux liaisons fonctionnelles qui vont régir les flux.

En outre, cela permet de restreindre les volumes et de réduire l'impact des constructions dans l'environnement.

Notre réponse est le souci d'une conception respectueuse du caractère du lieu, proposant une architecture sobre et soignée.

Enfin, l'ensemble doit être cohérent et harmonieux par un traitement en tant qu'unité.

Si les constructions et leurs volumes répondent principalement à des contraintes techniques, le parti architectural choisi doit pour autant séduire le regard par les proportions et l'habillage.

5. DESCRIPTION ARCHITECTURALE DU PROJET

L'implantation se développe selon un axe est/ouest, reprenant la morphologie des constructions précédentes. Elle permet d'articuler l'enchaînement linéaire des bâtiments, propose une hiérarchie claire, selon une progression propre à la logique du process, qui sera continue d'une extrémité à l'autre de l'ensemble.

La conception architecturale du projet permet la lecture de cette logique avec une succession de volumes de tailles et de hauteurs variées, renfermant les différentes étapes du process. Cependant, malgré la diversité des volumes, une largeur commune aux bâtiments, issue du bâtiment 7 conservé, et un traitement uniforme des habillages confère une unité à l'ensemble.

Affaire : **PSA DOUVRIN - FRANCAISE DE MECANIQUE
ZONE INDUSTRIELLE ARTOIS-FLANDRES**

Objet : **PROJET GIGAFACORY - ACC**

Le linéaire obtenu - conséquent : 600m - est ponctué en façade sud de plus petits volumes constitués par les locaux électriques, comme branchés à intervalles réguliers.

Aux extrémités, pour la majeure partie à l'ouest, sont disposées les utilités - locaux techniques qui vont fournir les énergies et fluides – local et cuve sprinklage, auvents, quais de chargement, et aires diverses.

Le principe d'habillage des halls est un bardage type KINSPAN KS1170 TFF HD épaisseur 120mm, pose horizontale. Le module de 6m de longueur sur une hauteur d'1 m permet d'agencer une trame sur la base d'un module simple, qui va dessiner une première modénature. Sur ce canevas est ensuite décliné un choix de 2 teintes basiques, gris terre d'ombre RAL 7022 et blanc gris RAL 9002. Cela permet de conférer un certain dynamisme à l'assemblage résultant. Ainsi, le rythme aléatoire des teintes propose une lecture « musicale » des façades, pour modérer l'emprise importante des volumes et limiter le caractère artificiel.

Cela permet également d'intégrer, dans la composition globale, les ouvertures et les «accidents» de façade, sans discontinuité, tout en préservant une harmonie au rendu final, avec, en outre, des menuiseries aluminium laqué de ton gris.

Les répartitions sont prévues pour minimiser les découpes et pertes de matériau en se basant sur les dimensions standard des panneaux.

Enfin, un volume renfermant l'activité tertiaire et les locaux sociaux, situé au centre de la façade sud, est conçu comme un élément signal. Il est destiné à être le principal point d'entrée du personnel.

NOTA : les locaux faisant l'objet de la présente demande ne sont pas concernés par la réglementation RT 2012. Ce sont des locaux techniques occupés par des équipements dédiés au process ou nécessitant une ventilation spécifique afin de traiter les poussières, les flux thermiques, l'hygrométrie, les gaz, les odeurs dus aux procédés employés au sein des locaux.

6. RESEAUX EAUX PLUVIALES

Rappel des normes à respecter :

Paramètres	Valeur limite de rejet
Débit	2 l/s/ha
DBO5	10 mg/l
DCO	40 mg/l
MES	35 mg/l
Pb	0.05 mg/l
Hydrocarbures totaux	5 mg/l

Affaire : **PSA DOUVRIN - FRANCAISE DE MECANIQUE
ZONE INDUSTRIELLE ARTOIS-FLANDRES**

Objet : **PROJET GIGAFACORY - ACC**

Sur l'emprise du projet, le terrain est relativement plat avec une altitude oscillant entre 22.50m et 22.70m.

6.1. Etat actuel

Le débit obtenu à l'état initial pour une occurrence décennale est de 2399 l/s.

Le site se décompose en deux bassins versants principaux. La ligne de partage des eaux se situe à l'Est des bâtiments 4 et 7 actuels.

Le bassin versant EST reprend une surface de 9,540 ha.

L'exutoire final se situe dans le fossé parallèle au Boulevard EST.

Le débit de fuite est de 30 l/s correspondant à la réglementation en cours de 2 l/s/ha.

Le volume de rétention est de 5 606 m³ pour une pluie d'occurrence 10 ans. Le volume de stockage est composé :

- Bassin de rétention à ciel ouvert de 3 400 m³.
- Mise en charge des canalisations pour un volume de 2 206 m³.
- En amont du fossé, le rejet est équipé d'un séparateur à hydrocarbure de 60 l/s.
- Les eaux du bassin de rétention sont relevées avec un groupe de pompage de 30 l/s.

Le volume maximal de rétention avant débordement est de 4 872 m³ avec une altitude de remplissage de 22.40 m soit 3.20 m d'eau.

Le bassin versant OUEST reprend une surface de 10,350 ha.

Le bassin versant est décomposé en plusieurs exutoires.

Exutoire sur canalisation Ø 900 reprenant :

- 50 % de la surface des bâtiments 2 et 4 y compris les abords.
- 100 % du bâtiment 7 y compris les abords.

Exutoire sur la seconde canalisation Ø 900 plus au Sud reprenant 50 % de la surface des bâtiments 2 et 4 et de ces abords.

Il n'y a aucune rétention.

6.2. Etat futur

Conformément au secteur UEpiaf du PLUi, dans le cadre de la gestion des eaux pluviales des aménagements :

- le débit de fuite proposé est de 2 litres/seconde et par hectare ce qui induit un débit de rejet de 40 l/s
- le dimensionnement du tamponnement des eaux pluviales sera obtenu pour une occurrence de 20 ans

Les eaux pluviales de toiture et de voirie seront gérées par un réseau unique et transiteront par un séparateur d'hydrocarbures pour traiter la pollution des matières en suspension et des hydrocarbures, pour les eaux ayant lessivé les circulations et aires de stationnement.

Les eaux de toiture seront collectées par un système fullflow (ou équivalent) et raccordé au réseau eaux pluviales périphérique aux bâtiments

Lors d'un incident, il sera possible de stocker le volume d'extinction d'un incendie défini suivant le guide pour le dimensionnement des eaux d'extinction D9A.

La décomposition des deux bassins versants sera maintenue.

Affaire : **PSA DOUVRIN - FRANCAISE DE MECANIQUE
ZONE INDUSTRIELLE ARTOIS-FLANDRES**

Objet : **PROJET GIGAFACORY - ACC**

Voir plans PC4 annexe 1 & 2

Bassin versant EST

- Le bassin versant reprend une surface de 9.54 ha.
- Le débit de fuite sera réglé sur 19 l/s correspondant à la réglementation en cours de 2 l/s/ha.
- Les équipements hydrauliques existants seront conservés et adaptés.
- La section des canalisations périphérique sera à minima un Ø 1000 permettant de reprendre un orage d'une intensité de 1 179 l/s et ruisselant un débit de 1 600 m³ d'eau correspondant à une pluie d'occurrence 100 ans pour 50 % de la surface du bassin versant EST

Bassin versant OUEST

- Le bassin versant reprend une surface de 10.35 ha.
- Le débit de fuite sera de 21 l/s correspondant à la réglementation en cours de 2 l/s/ha.
- En aval du rejet sur le Ø 900, mise en place d'une pompe de relevage de 21 l/s et d'un séparateur à hydrocarbure.
- La section des canalisations périphérique sera à minima un Ø 1200 permettant de reprendre un orage d'une intensité de 1 291 l/s et ruisselant un débit de 2 058 m³ d'eau correspondant à une pluie d'occurrence 100 ans pour 50 % de la surface du bassin versant OUEST.
- Pour couvrir un événement de 20 ans, la canalisation doit être un Ø 900.

Pour l'ensemble :

- Le bassin versant reprend une surface de 18.89 ha dont 10,95 ha de toiture
- Le débit de fuite sera de 40 l/s correspondant à la réglementation en cours de 2 l/s/ha.
- La section des canalisations périphérique devra reprendre le débit équivalent à 3 l/mn/m² de toiture, soit pour une surface de toiture de 109 515 m² le débit d'orage est de 5 475 l/s correspondant à une pluie d'occurrence 20 ans soit 5 480 l/s

6.3. Rétention

6.3.1. Dimensionnement

Le dimensionnement du bassin tampon est réalisé pour une pluie d'une durée comprise entre 6 min et 24 h.

Bassin versant EST

Le débit de fuite du bassin versant EST de 9.54 ha est de 19 l/s

Le besoin de rétention, suivant les pluies, est de :

- Pluie d'occurrence 10 ans : 3 481 m³
- Pluie d'occurrence 20 ans : 4 276 m³
- Pluie d'occurrence 30 ans : 4 767 m³
- Pluie d'occurrence 50 ans : 5 389 m³
- Pluie d'occurrence 100 ans : 6 319 m³

Bassin versant OUEST

Le débit de fuite du bassin versant OUEST de 10.35 ha est de 21 l/s

Le besoin de rétention, suivant les pluies, est de :

Affaire : **PSA DOUVRIN - FRANCAISE DE MECANIQUE
ZONE INDUSTRIELLE ARTOIS-FLANDRES**

Objet : **PROJET GIGAFACTORY - ACC**

- Pluie d'occurrence 10 ans : 3 755 m³
- Pluie d'occurrence 20 ans : 4 615 m³
- Pluie d'occurrence 30 ans : 5 147 m³
- Pluie d'occurrence 50 ans : 5 821 m³
- Pluie d'occurrence 100 ans : 6 829 m³

Pour l'ensemble :

Le débit de fuite du projet est 40 l/s

Le besoin de rétention, suivant les pluies, est de :

- Pluie d'occurrence 10 ans : 7 236 m³
 - Pluie d'occurrence 20 ans : 8 891 m³
 - Pluie d'occurrence 30 ans : 9 914 m³
 - Pluie d'occurrence 50 ans : 11 210 m³
 - Pluie d'occurrence 100 ans : 13 148 m³
- Les raccordements aux réseaux Electricité, Eaux pluviales, Eau Potable, Téléphone se feront sur les réseaux en place.

6.3.2. Technique de rétention

En périphérie des bâtiments sera disposée une canalisation de type ovoïde Moduloval (ou similaire) préfabriquée en béton armé.

Bassin versant EST

- Le linéaire de Moduloval est de : 999 ml
- Le volume de stockage dans l'ovoïde est de : 3 116 m³
- Le bassin de rétention à ciel ouvert peut reprendre 3 400 m³
- Le volume de stockage total est de 6 516 m³

Le volume de rétention disponible est de 6 516 m³ permettant de reprendre un événement de 100 ans.

Bassin versant OUEST

- Le linéaire de Moduloval est de : 814 ml
- Le volume de stockage dans l'ovoïde est de : 2 539 m³
- Surverse sur la galerie 7 (souterraine au bâtiment 7 conservé), volume disponible supérieur à 4 290 m³
- Le volume de stockage total est de 6 829 m³

Le volume de rétention disponible est supérieur à 6 829 m³ avec la surverse sur la galerie 7 permettant de reprendre un événement de 100 ans.

Pour l'ensemble :

- Le linéaire de Moduloval est de : 1 813 ml.
- Le volume de stockage dans l'ovoïde est de : 5 656 m³.
- Le bassin de rétention à ciel ouvert peut reprendre 3 400 m³.
- Le volume de stockage total est de 9 056 m³.

Le volume de rétention disponible permet de gérer un événement de 20 ans.

Pour des événements supérieurs la différence s'écoulera dans la galerie 7.

Nota : Au titre de la loi sur l'eau et compte tenu de la superficie des zones étanches créées (toiture, voie de circulation...) le projet serait soumis au régime de la déclaration.

Affaire : **PSA DOUVRIN - FRANCAISE DE MECANIQUE
ZONE INDUSTRIELLE ARTOIS-FLANDRES**

Objet : **PROJET GIGAFACORY - ACC**

Rubrique
2.1.5.0

Libellé

Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :

1° Supérieure ou égale à 20 ha A

2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha D

Toutefois, le projet relevant de la législation des ICPE, celle-ci prévaut sur la législation loi sur l'eau.

La circulaire du 08/02/1995 précise qu'un établissement relevant de la loi du 19 juillet 1976 (codifiée relative aux ICPE) relève uniquement des régimes de l'autorisation et de déclaration (+enregistrement) institués par la loi du 19 juillet 1976. Le projet n'est donc pas soumis à un dossier loi sur l'eau.

7. AMENAGEMENTS EXTERIEURS

7.1. La voirie

La voirie créée recevra des bordures. Elle sera dimensionnée afin de permettre notamment la circulation des différents flux au sein du site, de sécuriser les manœuvres, et le stationnement de camions pour le chargement et déchargement au sein du site.

7.2. les espaces verts

-Accès au site en partie Est :

L'aménagement paysager existant au niveau l'entrée et aux abords du rond-point sera conservé.

-Parking en partie Est :

Les places de stationnement situées à plus de 10m de la limite de propriété seront couvertes par des auvents constitués de panneaux photovoltaïques.

L'installation de ces panneaux photovoltaïques fera l'objet d'une demande spécifique lors de la phase 2 du projet.

Les ilots et les franges des aires de stationnement seront plantées de massifs arbustifs et d'arbres endémiques de haute tige.

-Frange en limite de propriété partie Sud :

La largeur de 3m entre la limite de propriété et la voirie sera plantée d'une haie libre et de parties engazonnées le long de la façade avec des arbres de haute tige.

-Frange en limite de propriété Ouest :

La largeur de 5m entre la limite de propriété et la voirie sera plantée d'une haie libre et d'arbres de haute tige.

-Sous-station électrique :

Les espaces libres de la sous-station électrique seront engazonnés.

-Frange Nord entre le Site de la Française de Mécanique et le site ACC:

Les aménagements existants composés d'arbres de haute tige et d'ilots engazonnés seront conservés.

Affaire : **PSA DOUVRIN - FRANCAISE DE MECANIQUE
ZONE INDUSTRIELLE ARTOIS-FLANDRES**

Objet : **PROJET GIGAFACTORY - ACC**

-Espaces libres au centre du site :

Suite à la démolition des bâtiments 2,6 et d'une partie du bâtiment 4, les dallages en béton seront conservés en vue de l'édification des tranches futures du projet.

Les parties libres restantes seront aménagées en prairie sèche.

L'ensemble des aménagement paysagers respecteront l'article EUpiaf11 du PLUi, prévoyant des espaces verts plantés dans les marges de recul par rapport aux voies et la plantation de haies pour masquer parking et aires stockage.

7.3. Les aires de stationnement

Le site comporte avant travaux 2245 places de stationnement.

Après travaux, il y aura au total 1415 places dont 705 sur Douvrin et 710 sur Billy-Berclau. Il y aura donc 830 places de supprimées. Cependant le nombre de places total restantes et créées correspond aux besoins de l'ensemble des activités du site.

Les places de stationnement seront équipées à hauteur de 20% en conduits pour le passage des câbles électriques et dispositifs d'alimentation et de sécurité nécessaires à l'installation des points de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Elles seront également adaptées à hauteur de 2% pour les personnes à mobilité réduite.

Affaire : **PSA DOUVRIN - FRANCAISE DE MECANIQUE
ZONE INDUSTRIELLE ARTOIS-FLANDRES**

Objet : **PROJET GIGAFACORY - ACC**

8. SURFACES

SURFACES (m ²)	DOUVRIN (m ²)	BILLY BERCLAU (m ²)	TOTAL (m ²)
Emprise au sol existante avant projet	17729	142092	159821
Surface de plancher existante avant projet	17862	170113	187975
Emprise au sol du projet	4619	48172	52791
Surface de plancher du projet	3929	65013	68942
Emprise au sol totale existant + projet	22348	190264	212612
Surface de plancher existante + projet	21791	235126	256917
Superficie terrain	513504	519955	1033459
Emprise au sol/Superficie terrain (en %)	4,35	36,59	40,94

L'ARCHITECTE

ATELIER 251

SARL D'ARCHITECTURE AU CAPITAL DE 9000 €

31 rue de la Croix d'Yonville - 76000 ROUEN

Tél : 09 51 77 02 51 - Fax : 09 56 77 02 51

Email : atelier251@a251.com

www.a251.com

RCS 447 275 434

Affaire : **PSA DOUVRIN - FRANCAISE DE MECANIQUE
ZONE INDUSTRIELLE ARTOIS-FLANDRES**

Objet : **PROJET GIGAFACORY - ACC**

NOTICE DE SECURITE INCENDIE

1. PRESENTATION

Le Groupe PSA, implanté sur le site de la Française de Mécanique de Douvrin, s'associe au groupe Total sous la forme de la co-entreprise ACC (Automotive Cell Company) en vue de la fabrication de batteries pour l'industrie automobile, intégrant à terme de nouvelles technologies de cellules lithium-ion de haute performance.

Cette opération dite Tranche 1 (qui en comportera 4 au total) porte sur la construction :

- des bâtiments process neufs pour une surface d'environ 62000 m², incluant le réaménagement des 17000 m² du bâtiment 7, conservé partiellement.
 - des bâtiments annexes Utilités Ouest, et les auvents Est et Ouest attenants aux bâtiments process pour déchargement et chargement des quais logistiques
 - les locaux techniques : sous station électrique, les locaux électriques attenants aux bâtiments process, local sprinklage, local gaz,
- de créer :
- l'accès Nord-ouest notamment pour les accès poids lourds, et l'accès sud uniquement pour les véhicules, par le réaménagement d'accès existants
 - les voiries nécessaires au fonctionnement du futur site d'exploitation, voiries Poids Lourds
 - les parkings du personnel.

Le détail de l'activité et des lignes de production est présenté dans le dossier administratif et technique de la demande d'autorisation environnementale et à l'évaluation environnementale systématique déposée en parallèle de ce dossier.

2. TEXTE DE REFERENCE

- Code du Travail et Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 modifié.
- Code de l'environnement pour les installations classées
- Arrêté du 23/06/78 relatif aux installations fixes destinées au chauffage et à l'alimentation en eau chaude sanitaire des bâtiments d'habitation, de bureaux ou recevant du public

3. EFFECTIF & CLASSEMENT

Le public n'aura pas accès aux différentes zones du bâtiment.

L'effectif maximum du personnel amené à occuper simultanément le bâtiment est de 145 personnes au RDC et 150 personnes réparties aux étages des locaux tertiaires soit 295 personnes au total en régime permanent.

Le classement de la construction projetée correspond donc à celui d'un bâtiment industriel répondant aux dispositions des arrêtés du code du travail.

Affaire : **PSA DOUVRIN - FRANCAISE DE MECANIQUE
ZONE INDUSTRIELLE ARTOIS-FLANDRES**

Objet : **PROJET GIGAFACORY - ACC**

4. DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES

4.1 Caractéristiques générales

Le bâtiment sera implanté à plus de 8m du bâtiment existant au nord. Il sera à ossature béton, à l'exception du bâtiment 7 existant conservé en ossature métallique. L'ensemble sera posé sur une dalle et des fondations béton.

Les parois de l'enveloppe seront constituées d'un bardage métallique type KINGSPAN panneaux sandwich isolants KS1170 TFF HD résistance au feu EI120, classés A2-s1,d0 (équivalent M0) pour la réaction au feu, épaisseur 120 mm.

Des murs coupe-feu recourent les zones selon les activités et leur classement au regard de la réglementation ICPE. Elles sont isolées entre elles par des parois coupe-feu 2 heures dépassant de 1,00 m en couverture : voir plan RDC PC5

Les toitures seront de faible pente, couvertes d'un bac simple, multicouche ou incombustible, également selon les nécessités vis-à-vis de la réglementation ICPE : voir plan de toiture PC5

Ces toitures sont enceintes d'acrotères faisant garde-corps périphériques pour les volumes du process, de garde-corps métalliques périphériques pour les toitures des auvents, et seront équipés d'attentes pour garde-corps provisoires pour les utilités renfermées dans les plus petits volumes indépendants (local sous station, local sprinklage, local gaz, local prod AC, local prod ED).

4.2 Accès et voirie de desserte

La voirie permettra d'accéder à toutes les façades du bâtiment projeté depuis l'Avenue de Paris en partie Ouest du site, sur Douvrin, et 2 accès secondaires existent sur Billy-Berclau, par la rue d'Athènes, desservant notamment le parking du personnel, et par le boulevard de l'Est, pour un accès technique.

Une voie engin pour les secours fait le tour de l'entrepôt.

Elle respectera les dispositions suivantes :

- La largeur minimale est de 7,00 m (3m minimum), la hauteur libre au minimum de 4,5 m et la pente inférieure à 15 %.
- Dans les virages de rayon inférieur à 50 m, un rayon intérieur minimal de 13 m est maintenu avec une sur largeur S de 15/R mètres.
- La voie résistera à une charge de véhicule de 320 kN avec un maximum de 130 kN par essieux, ceux-ci étant distant de 3,60 m maxi.
- Elle comprend des aires de croisement de 9 m de large sur 15 m de long

4.3 Dégagements

Le bâtiment sera accessible en RDC depuis l'ensemble de ses façades par des portes piétons simple vantail 1UP de 90 cm de passage de sorte que tout point ne soit pas distant de plus

Affaire : **PSA DOUVRIN - FRANCAISE DE MECANIQUE
ZONE INDUSTRIELLE ARTOIS-FLANDRES**

Objet : **PROJET GIGAFACTORY - ACC**

de 50 m effectif de l'un des accès, cette distance étant réduite à 25 m dans les parties en cul de sac.

Pour les distributions pas de circulation en cul de sac.

Le nombre de dégagement permet d'évacuer les effectifs envisagés présents simultanément.

**D'une façon générale, les dégagements respecteront les dispositions des
Art R4216-5 à Art R4216-12**

Les dégagements doivent être répartis de manière à permettre une évacuation rapide de tous les occupants dans les conditions de sécurité maximale. Ces dégagements doivent être toujours libres, aucun objet ne doit faire obstacle à la circulation des personnes ou réduire la largeur des dégagements au-dessous des minima fixés dans l'article 232-12-3.

Accessibilité aux travailleurs handicapés Art. R 4214-26 à 4214-28 du Code du Travail.

Un escalier d'accès et un ascenseur aux normes d'accessibilité PMR sont prévus afin d'atteindre l'étage des locaux tertiaires. La largeur des circulations extérieures depuis les stationnements et des circulations internes est de 140 cm pour permettre le cheminement d'un fauteuil. Les portes d'accès aux locaux ont une largeur de passage minimale de 90 cm. Des sanitaires homme et femme séparés, aux normes PMR, sont prévus.

L'aménagement des postes de travail est réalisé ou rendu ultérieurement possible.

4.4 Escaliers

**D'une façon générale, les distances d'accès aux escaliers respecteront les
dispositions des**

Art R4216-11 à Art R4216-12

La distance maximale à parcourir pour gagner un escalier en étage ou en sous-sol n'est jamais supérieure à quarante mètres.

Le débouché au niveau du rez-de-chaussée d'un escalier s'effectue à moins de vingt mètres d'une sortie sur l'extérieur.

Les itinéraires de dégagements ne comportent pas de cul-de-sac supérieur à dix mètres.

4.5 Désenfumage

Les volumes sont divisés en cantons de désenfumage de 1600m² maxi et d'une longueur maximale de 60 m

Le désenfumage est assuré par des exutoires en toiture. Ils sont implantés à plus de 7 m des murs coupe-feu séparatifs. La surface totale utile des exutoires respecte les dispositions requises selon les rubriques ICPE à laquelle se rapporte l'activité du secteur concerné :

- ICPE 1510 : 2%
- ICPE 2560 : 2%
- ICPE 2915 : 2%
- ICPE 2925 : 2% (>1% réglementaire)
- ICPE 2940 : 2%
- ICPE 4120 : 2% (>1% réglementaire)

Affaire : **PSA DOUVRIN - FRANCAISE DE MECANIQUE
ZONE INDUSTRIELLE ARTOIS-FLANDRES**

Objet : **PROJET GIGAFACORY - ACC**

Les commandes de désenfumages sont manuelles et automatiques.
Les amenées d'air neuf sont d'une superficie égale à la surface des désenfumages. Elles sont réalisées soit par des ouvrants en façades soit par des portes.

**D'une façon générale, le désenfumage respectera les dispositions de
Art R4216-13 à Art R4216-16**

Les locaux de plus de 300 mètres carrés situés en rez-de-chaussée et en étage, les locaux de plus de 100 mètres carrés aveugles et ceux situés en sous-sol ainsi que tous les escaliers comportent un dispositif de désenfumage naturel ou mécanique.

Les volumes sont divisés en cantons de désenfumage de 1600m² maxi et d'une longueur maximale de 60 m.

5. INSTALLATIONS TECHNIQUES

5.1 Installations électriques

L'alimentation est assurée depuis le réseau privé interne au site. Les installations force / lumière et sécurité sont contrôlées régulièrement par un organisme agréé.

Un local sous station sera créé à cet effet.

De manière générale, les installations électriques sont réalisées conformément aux normes en vigueur et notamment NF C14-100 et NF C15-100.

5.2 Eclairage de sécurité

Des blocs autonomes assurent le balisage vers les issues ainsi que le repérage des portillons de secours.

Article R 4216-34 : Le balisage des sorties et l'éclairage de sécurité seront prévus conformément aux dispositions du Code du Travail.

Article R 4227-37 à 4227-41 : consignes d'incendie disposées conformément à la réglementation

5.3 Système d'alarme

Article R 4227-34 à 4227-36

Les locaux seront équipés d'une Alarme de détection incendie.

Des opérateurs seront présents 24/24 et 7/7 sur le site pour gérer les alarmes sites.

6 MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'intervention Poteaux incendie Art. 14 de l'arrêté ICPE

Des poteaux incendie sont prévus sur le site.

L'accès extérieur des zones d'activités concernées sont à moins de 100 mètres d'un appareil d'incendie. Les appareils d'incendie sont distants entre eux de 150 mètres maximum.

Affaire : **PSA DOUVRIN - FRANCAISE DE MECANIQUE
ZONE INDUSTRIELLE ARTOIS-FLANDRES**

Objet : **PROJET GIGAFACTORY - ACC**

Moyens d'extinction

Assuré par un dispositif d'extinction à eau automatique de type sprinklage

Les extincteurs portatifs à eau pulvérisée d'une capacité minimale de 6 litres pour 200 m2 seront mis en place conformément au code du travail, en nombre suffisant et maintenus en bon état de fonctionnement.

Système de sécurité incendie Art. R 4227-34 à 4227-36 du Code du Travail.

Catégorie du SSI : Alarme de type 1 Catégorie A.

Détection automatique incendie mise en place.

Cette détection actionne :

- une alarme perceptible en tout point du bâtiment
- Le compartimentage de la zone sinistrée.

Affichages et consignes Art. R 4227-37 à 4227-41 du Code du Travail.

Les plans et consignes d'évacuation seront implantés près des issues.

Des consignes précises, fixant la mission à remplir par le personnel en cas d'incendie, seront affichées bien en vue, et elles indiquent :

- Le numéro d'appel des sapeurs-pompiers,
- L'adresse du centre de secours le plus proche,
- L'évacuation des occupants et du personnel,
- Les premières dispositions à prendre pour faciliter l'intervention rapide des sapeurs-pompiers.
- Des panneaux de signalisation spécifiques permettront le repérage à l'extérieur de la zone d'aspiration et de la localisation de l'obturateur réseau permettant de diriger les eaux d'extinction vers un bassin spécifique.

Rétention des eaux d'extinction

La rétention des eaux d'extinction est réalisée par la mise en place d'un réseau et d'un bassin selon les dispositions décrites au chapitre « Rétention ».

L'ARCHITECTE

ATELIER 251

SARL D'ARCHITECTURE AU CAPITAL DE 9000 €

31 rue de la Croix d'Yonville - 76000 ROUEN

Tél: 09 51 77 02 51 - Fax: 09 56 77 02 51

Email: atelier251@a251.com

www.a251.com

RCS 442 275 434